

Yaoundé, 29 SEPT 2022

LE MINISTRE  
A  
MONSIEUR LE MINISTRE DES  
TRANSPORTS  
-YAOUNDE-

**Objet :** allègement des mesures  
sanitaires COVID-19 pour les voyageurs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la situation épidémiologique de la COVID 19 au Cameroun cette année a été marquée par une longue période d'accalmie de février à juillet 2022. La résurgence des cas observée depuis la 29<sup>ème</sup> semaine épidémiologique (18-24 juillet 2022) a duré moins de deux mois et a laissé place à une baisse régulière des cas depuis la 34<sup>ème</sup> semaine épidémiologique (22-28 août 2022). Cela confirme que notre pays se situe dans le contexte africain et mondial de contrôle de cette pandémie.

Au vu de ce qui précède et afin de s'aligner aux recommandations de l'OMS et aux dispositions déjà en vigueur dans la plupart des pays, j'ai instruit les mesures suivantes aux postes de santé des frontières aériennes, maritimes et terrestres :

1. L'entrée des voyageurs dans le pays sera conditionnée par la **présentation d'un test PCR négatif datant de moins de 72 heures ou d'un schéma vaccinal complet ;**
2. Les tests PCR ne seront plus systématiques à la sortie du territoire Camerounais mais seront requis en fonction des exigences du pays de destination.

Aussi, vous saurai-je gré des dispositions utiles que vous prendrez pour une large diffusion desdites mesures aux divers acteurs concernés.

Copie :

SGPM



*mb*  
*Dr. Mananda Malachie*